

Solution d'épargne internationale

Contrat de capitalisation Luxembourg

Le contrat de capitalisation luxembourgeois fonctionne à l'identique d'un contrat souscrit auprès d'un opérateur français, mais avec des avantages supplémentaires.

OBJECTIF**01** Placer son épargne**02** Obtenir des revenus futurs**03** Organiser la transmission de son patrimoine de son vivant

Une solution pensée pour votre stratégie patrimoniale.

Cinq avantages patrimoniaux clés.

(par rapport à un contrat souscrit en France)

- ◆ **Protection renforcée** — Meilleure protection des sommes investies par l'assuré grâce à deux caractéristiques de la législation luxembourgeoise :
 - Triangle de Sécurité
 - Super-privilege du créancier
- ◆ **Diversité des supports** — Plus large choix de supports pouvant être retenus et placés au sein du contrat.
- ◆ **Gestion sous mandat** — Grande facilité à y inclure une gestion sous mandat déléguée à une Société de Gestion externe.
- ◆ **Devises étrangères** — Possibilité de faire gérer le contrat en devises étrangères (\$, £ ou CHF...).
- ◆ **Neutralité Sapin II** — Comme les fonds sont déposés à l'étranger, l'article 43 de la loi Sapin II est inopérant.

▲ Points de vigilance (par rapport à un contrat souscrit en France)

- ▲ Segmentation légale de la clientèle assez contraignante, ayant un impact direct quant à la liberté de choix des supports d'investissement.
- ▲ Ticket d'entrée assez élevé, avec un minimum d'investissement de 125 000 €.